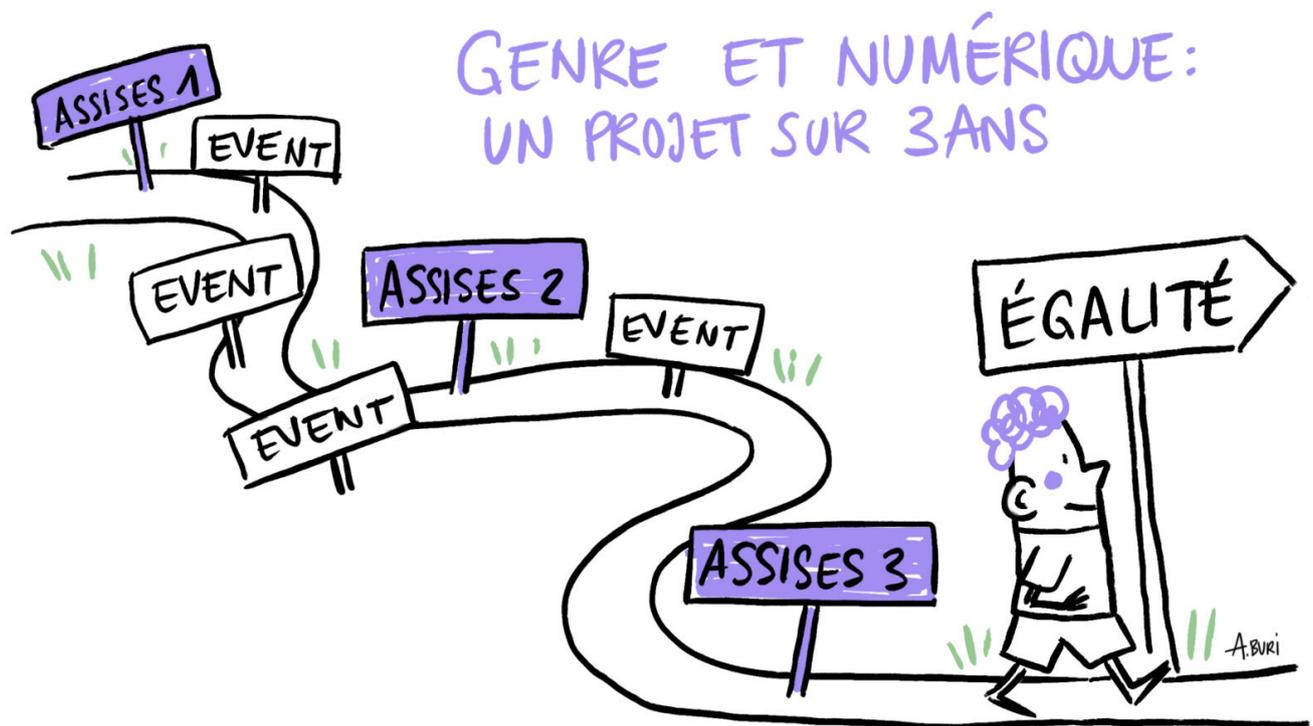


Assises du projet «Égalité de genre et transformation numérique»

7-8 septembre 2023

Vers une égalité de genre dans le numérique?

SYNTHÈSE





Investir le numérique, un exercice d'équilibrisme

« Un espace ambigu, un espace d'émancipation et d'agression » : tel est le numérique selon la formule de la sociologue française [Josiane Jouët](#). Investir ce champ, avec son potentiel d'empouvoirement et ses risques de renforcement des inégalités, est « un exercice d'équilibrisme », ajoute la conseillère d'État vaudoise [Isabelle Moret](#).

Les 7 et 8 septembre 2023 à l'Université de Lausanne, lors des deuxièmes Assises *Vers une égalité de genre dans le numérique?*, une trentaine d'intervenantes et d'intervenants issus de plusieurs mondes – académique, politique, médiatique, artistique, entrepreneurial, associatif – ont exploré les versants de cette ambiguïté, proposant des diagnostics et des pistes de solutions.



Problèmes numériques, conséquences physiques

« Le numérique, c'est nous », souligne [Estelle Doudet](#), vice-rectrice de l'Université de Lausanne : ces technologies ne sont pas cantonnées dans un monde à part, «elles ont des impacts sociaux et déclenchent des transformations humaines».

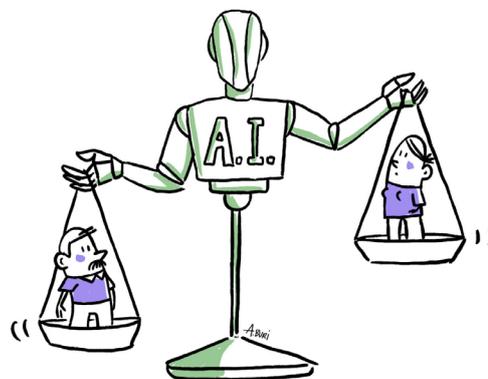
Gender data gap et biais algorithmiques : les discriminations dans la machine

Des algorithmes sont utilisés pour évaluer le réel, représenter le monde et prendre des décisions en utilisant des bases de données comme matière première. Ces données sous-représentent souvent les femmes et les spécificités de leur vécu. Ce phénomène, appelé [gender data gap](#) (écart de données entre les genres) a des conséquences concrètes. Il renforce les représentations stéréotypées (par exemple lorsque des outils automatiques traduisent des formules neutres en attribuant un genre sur la base de clichés). Il favorise la discrimination à l'embauche (selon une [plainte de 2023](#), les algorithmes de Facebook aiguillent les offres d'emploi vers des cibles quasi exclusivement masculines pour un poste de pilote, féminines pour un poste de secrétaire). Il peut conduire à des diagnostics médicaux inadaptés lorsque ceux-ci utilisent l'intelligence artificielle.

20%, 35 ans : deux plafonds à briser

Le pourcentage de femmes parmi les personnes diplômées actives dans le domaine du numérique plafonne en moyenne sous les 20% dans les pays européens¹. Plus de la moitié des femmes quittent le secteur avant leurs 35 ans [selon une étude américaine de 2020](#). Côté relève, le pourcentage d'étudiantes dans les cursus d'informatique se heurte au même plafond (il est de 17% à l'EPFL [selon le rapport Gender Monitoring 2021-2022](#)). Cette rareté est d'autant plus frappante que les jeunes femmes ont plus souvent un diplôme en études supérieures que les jeunes hommes, qu'on ne mesure pas d'écart de compétences entre les genres dans les filières de formation du numérique, et qu'on constate une pénurie de spécialistes en informatique au niveau mondial ([en Suisse, il en manquera 40'000 en 2030](#)).

L'écart de genre disparaît au niveau des usages : dans les pays riches, les femmes sont aujourd'hui aussi nombreuses que les hommes à utiliser ces technologies. Cette appropriation, accélérée par le « Web 2.0 » centré sur la participation des utilisatrices, se fait cependant avec « un fort marquage du genre » selon Josiane Jouët : « l'ordinateur n'est plus considéré comme un objet technique, mais comme un objet de communication et de culture ».



¹ Il est de [17% dans l'Union européenne](#) et il est estimé au même niveau en Suisse, où on manque toutefois de données précises à ce sujet selon Isabelle Collet.

Violences numériques : emprise, bâillonnement et monétisation de la haine

Dans le sillage de la [Convention d'Istanbul](#), la Division de la Violence à l'égard des femmes du Conseil de l'Europe a [listé en 2021](#) les formes numériques de cette violence, notamment ce que l'ONU appelle [tech facilitated gender based abuse](#) (violence basée sur le genre facilitée par la technologie).

Trois femmes sur quatre ont déjà été exposées à une forme de cyberviolence selon [un rapport de 2015 de l'UNESCO](#), et ce taux a même grimpé jusqu'à 85% en 2021, lors de l'accélération des usages du numérique impulsée par la crise Covid, selon la société britannique [Economist Intelligence Unit](#). Ces violences – pour lesquelles « l'impunité, c'est la règle », note la conseillère nationale [Léonore Porchet](#) – prennent plusieurs formes.

- **Cyberharcèlement**, haine en ligne. Lorsqu'elle vise les femmes, cette violence « a partout dans le monde le même langage, toujours sexualisé, très pornographique. Son objectif est que les femmes quittent l'espace numérique », note Josiane Jouët.
- **Cyberviolences sexuelles** telles que la pornodivulgateur ou *revenge porn* (publication d'images à caractère sexuel sans consentement de la personne représentée), parfois doublées de *doxing* (diffusion non consentie d'informations personnelles telles qu'adresses e-mail et de domicile).
- « **Désinformation de genre** » en ligne pour nuire à des figures publiques, parfois doublée d'*astroturfing* (simulation d'un mouvement populaire spontané). Dans l'affaire Johnny Depp/Amber Heard (2022), une campagne sur les réseaux sociaux visait par exemple à faire croire que l'acteur avait été innocenté des actes de violence pour lesquels il avait été condamné, forçant Amber Heard à éliminer sa présence en ligne et à disparaître de l'espace public.

Les plateformes numériques portent une responsabilité majeure dans ces violences. « La haine est leur modèle économique », note la journaliste indienne Swati Chaturvedi dans le rapport [Monetizing Misogyny](#) (2023) de l'ONG [#ShePersisted](#). « Des études sur le fonctionnement du cerveau ont montré que la haine est le meilleur contenu pour nous garder connecté-es sur les réseaux sociaux. Or la haine la

mieux acceptée dans la société est souvent la haine misogyne », remarque la journaliste française [Mathilde Saliou](#). La responsabilité des plateformes est également évoquée en ce qui concerne la pratique du *shadow ban* (« bannissement furtif » qui rend une personne ou ses publications invisibles) : c'est le cas dans une [plainte](#) déposée en 2021 par des influenceuses féministes françaises contre Meta.

Les violences numériques sont également présentes dans 9 cas sur 10 de violence conjugale selon le centre français [Hubertine Auclert](#). Elles peuvent passer par le traçage avec des dispositifs du type AirTag (conçus pour localiser des objets tels que des clés ou un sac), ou par le contrôle de l'accès à des comptes numériques, qui permet d'exercer une emprise économique.



Une galaxie de solutions

Attirer les femmes et les garder, un travail sisyphéen ?

Un nombre croissant d'initiatives s'adressent aux filles « pour leur donner le goût des filières du numérique », signale Isabelle Moret, citant la [Journée oser tous les métiers](#) et le premier salon [MINT Vaud](#) pour les élèves de 5^e-8^e (8-11 ans), prévu en février 2024. Cette approche passe aussi par l'encouragement de l'esprit critique, comme le fait l'[Empowerment Foundation](#) avec ses [Procès de la tech](#), des « concours interscolaires de plaidoiries » basés sur des cas réels (l'un de ces cas, portant sur un logiciel de recrutement « intelligent » accusé de discriminer les femmes, a été débattu par des classes du secondaire postobligatoire lors des Assises).



Pour favoriser l'égalité numérique dès la scolarité obligatoire, l'école doit questionner ses propres biais. Par défaut, les enseignant-es peuvent considérer en effet que les biais viennent d'ailleurs, des familles et de la société, « comme si la classe était un îlot fermé où les interactions sont forcément égalitaires », selon les observations d'Ania Tadlaoui-Brahmi, doctorante à l'Université de Genève et à la Haute école pédagogique Fribourg avec une thèse sur les enjeux de genre dans l'éducation à la citoyenneté numérique.

Pour déjouer les biais qui tiennent les jeunes femmes à l'écart des formations supérieures dans le numérique, l'école 42 Lausanne joue, elle, d'un biais inversé. Sa communication montre des femmes aussi nombreuses que les hommes « pour instaurer le fait que c'est normal », explique le directeur Christophe Wagnière. Sa publicité en ligne tentent de contourner les biais des réseaux sociaux : « Si on paramètre nos annonces sans indication de genre, elles atteignent majoritairement des hommes. Si on cible uniquement les femmes, on touche hommes et femmes à parité... »

Pour inclure davantage de femmes dans les professions du numérique, toutes les étapes doivent être repensées, car « le processus standard a été créé pour les hommes et il ne fonctionne pas si on veut accroître la diversité », signale Priska Burkard, cofondatrice de l'agence de recrutement [TechFace](#). Cela passe notamment par les aspects suivants :

- Une plus grande ouverture et une moindre focalisation sur des critères préétablis dans la formulation des offres d'emploi et dans la sélection des candidates.
- La mise en place d'une « culture d'accueil » et de safe spaces, « la lutte contre la violence sexiste et sexuelle, contre le sexisme ordinaire et contre le sexisme crasse », souligne la professeure [Isabelle Collet](#).

- Des quotas : « Il est prouvé qu'avec 30% de femmes, leur présence est perçue comme normale, ensuite la progression se fait naturellement », relève Priska Burkard.
- La création de nouveaux métiers tels que « curatrice ou curateur de données », qui déterminera « comment traiter de manière éthique les données pour que le numérique soit plus sûr, pérenne, accessible et inclusif », détaille Estelle Doudet, en annonçant que l'Université de Lausanne s'apprête à lancer cette formation.

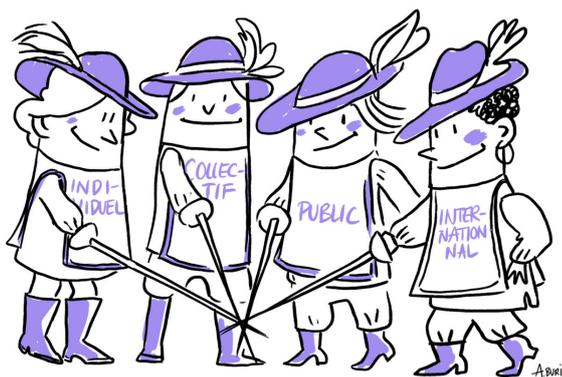


Des ambulances en ligne à défaut d'une vraie sécurité

Face aux manquements dans l'autorégulation des plateformes, aux lacunes du cadre légal contre les violences en ligne et aux difficultés d'application des lois, les initiatives se multiplient.

- L'Université de Lausanne a créé un groupe de travail attelé à identifier des leviers d'action pour développer des outils contre les violences en ligne, annonce la vice-rectrice [Liliane Michalik](#).
- En Suisse alémanique, un [service d'ambulance numérique](#) a été lancé par l'association #NetzCourage. La victime est invitée à confier à la #NetzAmbulanz ses comptes sur les réseaux sociaux pour que les traces des agressions soient documentées sans qu'elle continue à y être exposée.
- En France, l'association [#StopFisha](#) accompagne les victimes de pornodivulgateur et les associations [Prenons la Une](#) et [Nothing2Hide](#) ont mis en ligne des guides pour les femmes journalistes confrontées au cyberharcèlement.
- L'ONG internationale Access Now a créé une [Plateforme d'assistance pour la sécurité numérique](#), disponible en 9 langues.

AGIR À TOUS LES NIVEAUX



L'activisme fait (un peu) la loi

En 2021, la [Commission fédérale pour les questions féminines](#) constatait que «la perspective de genre est rarement présente dans les analyses de la transformation numérique» et adressait au Conseil fédéral des recommandations pour [une transformation numérique équitable du point de vue de genre](#).

En 2022, une motion appelée [«Intégrer la perspective du genre dans le numérique»](#) était acceptée par les deux chambres du Parlement fédéral avec le soutien du Conseil fédéral, chargé dès lors d'intégrer la perspective de genre dans sa prochaine [stratégie numérique](#). Celle-ci «n'est pas une loi, c'est une *wishlist*, mais elle montre une volonté dont nous pourrions tenir compte en tant que parlementaires lorsque nous émettrons des lois», signale Léonore Porchet.

Entre-temps, les lois ont commencé à bouger. Le [droit pénal suisse en matière sexuelle](#) a été modifié en intégrant la pornodivulgateur. En ce qui concerne le cyberharcèlement, une initiative parlementaire visant à l'introduire dans la loi a été acceptée par le Conseil national, «mais continue à être refusée par le Conseil des États, qui persiste à dire que le système légal actuel suffit», remarque Léonore Porchet.

Au niveau européen, le nouveau [Règlement sur les services numériques](#), applicable dès février 2024, exige des plateformes numériques qu'elles luttent contre la désinformation, les discours de haine et le cyberharcèlement.

Si le cadre législatif a évolué, «c'est grâce aux mobilisations des professionnel-le-s, des associations militantes, ainsi que des personnes qui ont déposé des pétitions au Parlement, écrit à leur représentant-es élu-es, manifesté sur la Place fédérale, participé aux grèves des femmes», rappelle Léonore Porchet.

Un numérique parallèle ?

L'investissement massif du Web 2.0 par les mouvements féministes (voir ci-dessous) a un gros impact, mais il pose aussi question. « Notre activité en ligne nous enlève du pouvoir en le donnant aux géants du Web, notamment au niveau économique », s'inquiète Natacha Rault, directrice du projet [Les sans pagEs](#), qui vise à combler l'écart de genre sur Wikipédia. Faut-il migrer vers un monde numérique parallèle ? Selon Mathilde Saliou, « il y a quelque chose à fouiller du côté des réseaux sociaux sans but lucratif comme [Mastodon](#) et dans l'univers du logiciel libre, où par exemple l'association [Framasoft](#) commence à réfléchir à des logiques féministes et aux théories du care appliquées au numérique ». C'est une bonne nouvelle : jusqu'ici, rappelle Natacha Rault, l'écart de genre était encore plus marqué parmi les personnes contribuant aux logiciels libres qu'au sein des GA-FAM.



« Une explosion d'espaces féministes »

Le numérique est un champ de mines, mais il est aussi « une source d'opportunités pour progresser dans différents domaines de l'égalité », remarque Isabelle Moret. À titre d'exemple, la conseillère d'État évoque la création dans le canton de Vaud d'[un outil](#) « gamifié » (en forme de jeu électronique) de formation en ligne destiné au personnel des pharmacies, visant à faire de celles-ci des lieux d'accueil où les victimes de violences domestiques peuvent être détectées, accueillies et orientées vers des prestations d'aide.

De nombreuses initiatives s'approprient ainsi le numérique pour lutter contre les violences faites aux femmes. Le chatbot [Sophia](#) de l'ONG Spring Act, un

logiciel de conversation disponible sur des applications de messagerie telles que WhatsApp et Viber, aide les victimes de violence domestique «à faire le premier pas pour demander de l'aide, à enregistrer des preuves, à faire valoir leurs droits, à évaluer leurs options», détaille la directrice adjointe de l'ONG, Diodio Calloga. Le projet [#withyou](#) de l'association Tech Against Violence, présenté par la directrice Simone Eymann, part d'un questionnaire en ligne pour s'attaquer au fait que «trois victimes de violence domestique sur cinq ne cherchent pas d'aide par peur, par honte ou parce qu'elles ne réalisent qu'elles sont victimes».

LES OUTILS NUMÉRIQUES AU SECOURS DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES



La vision du numérique comme un réservoir d'améliorations possibles pour la santé et le bien-être des femmes anime les chercheuses et entrepreneures actives dans le territoire appelé FemTech. À l'Innovation Park de l'EPFL, l'accélérateur [Tech4Eva](#), présenté aux Assises par sa cofondatrice Lan Zuo Gillet, se charge depuis 2021 de stimuler et accompagner la création de start-ups dans ce secteur.

En élargissant le champ, Josiane Jouët constate que le Web 2.0 a vu «une explosion d'espaces féministes». Ceux-ci marquent d'une part «une rupture dans la production et la diffusion du féminisme, jouant sur l'horizontalité et sur l'instantanéité, sur le flux continu de textes et de visuels, avec un engagement expressiviste fondé sur l'émotion». En même temps, ces nouvelles expressions féministes reprennent «les registres de mobilisation classiques des mouvements sociaux, alertant, informant, appelant à témoigner et à manifester, interpellant les pouvoirs publics».

Grâce à ces pratiques, «le féminisme a percolé entre les sphères militantes et médiatiques, ruisselé dans tous les champs sociaux, infusé la société». C'est ainsi que, sur de nombreux sujets, «pour la première

fois les femmes ont été écoutées».

La sociologue réfute donc «l'accusation faite au féminisme numérique de n'être que du discours et des images», car «ces collectifs sont en cheville avec l'action sur le terrain».

LE FÉMINISME NUMÉRIQUE ET LE FÉMINISME DE TERRAIN SONT COMPLÉMENTAIRES!



Et si tout le monde y gagnait ?

Une évidence rappelée par Eglantine Jamet, cofondatrice d'Artemia, société de recrutement et conseil au service de la mixité : un numérique conçu et créé par les femmes autant que par les hommes sera forcément mieux adapté aux besoins de l'ensemble de la population.

On peut aller plus loin, en retenant une idée qui a traversé l'ensemble de ces Assises. Une plus grande diversité dans les entreprises du numérique «est bienvenue dans notre monde de plus en plus marqué par les incertitudes, car elle permet de pivoter plus vite vers de nouvelles solutions» (Isabelle Moret).

Féminiser les métiers du numérique et la conception des outils technologiques signifie changer de paradigme, abandonner un modèle fondé sur la volonté de puissance, «marqué par les traits culturels de la virilité (Josiane Jouët) et se centrer davantage sur l'utilité sociale des outils développés.

Et un numérique égalitaire ne sera pas moins innovant, note Priska Burkard : «Réduire la compétition et accroître la coopération permet d'être à l'avant-garde dans le domaine de la technologie.»

L'équipe du projet «Égalité de genre et transformation numérique» remercie les associations et fondations qui ont participé aux Assises 2023 :

[ada:flow](#)

[Femmes@Numérique](#)

[Fondation Empowerment](#)

[Fondation impactIA](#)

[Fondation Pacte](#)

[PersonnalData.IO](#)

[Ti3rs : votre médiateur à portée de main](#)

[Tech4Eva -Fondation EPFL Innovation Park](#)

[SIA -réseau femmes et sia](#)

[SwissIGF](#)

[Swiss Engineering Vaud](#)

[Swiss TecLadies](#)

[Women in Cyber Switzerland](#)



Le projet « Égalité de genre et transformation numérique » est porté par le Bureau de l'égalité de l'UNIL, en partenariat avec le Bureau de l'égalité de l'EPFL, la HES-SO, la HEG-FR et l'association StrukturELLE. Il est soutenu par Swissuniversities, dans le cadre du programme de financement de projets P7 « Diversité, inclusion et égalité des chances dans le développement des hautes écoles » (2021-2024).

Auteur de la synthèse: Nic Ulmi

Photographies: Fabrice Ducrest et Felix Imhof

Mise en page: Héloïse Schibler

Site du projet genre/numérique: <https://wp.unil.ch/genre-numerique/>

